



# COMMUNIQUE DE PRESSE

## Quand les employeurs font passer leur profit avant la santé des travailleurs/euses !

Un nombre croissant d'entreprises interprète les décrets et précisions gouvernementales à leur façon, c'est-à-dire en se souciant plus de leur trésorerie que de la santé des travailleurs/euses.

Cela oblige un nombre de plus en plus important de salarié-e-s à faire valoir légitimement leur droit de retrait.

Alors que le gouvernement s'apprête à décréter « *l'urgence sanitaire* », des employeurs ne mettent pas tout en œuvre afin de protéger la santé des travailleurs/euses. Le slogan « *nos vies valent plus que leur profit* » n'a jamais été autant d'actualité.

La CGT mettra tout en œuvre afin que non seulement l'intégrité physique des salarié-e-s soit préservée mais aussi que cette situation ne permette pas au patronat de rogner sur nos conquits sociaux.

L'urgence sanitaire n'est pas synonyme de régression sociale mais doit s'articuler à l'urgence sociale.

Nous resterons vigilants à ce que les mesures prises dans les entreprises permettent s'assurer la santé des travailleurs/euses et par conséquent, de lutter contre l'épidémie sans que nos garanties sociales soient remises en cause.

Montreuil, le 19 mars 2020

### Pour nous contacter :

- Noël LECHAT – Secrétaire général – 06.15.03.36.52
- Xavier BUROT – Secrétaire fédéral – 06.68.93.32.91

### Fédération des Sociétés d'Etudes